

SÉCHERESSE DEPUIS LE 23 AOUT 2023 - ARRÊTÉ DU 05 OCTOBRE 2023 -



Entreprises, agriculteurs Usages économiques

Ne pas irriguer les champs par aspersion de **09h à 20h** (sauf cultures dérogeables*).
L'irrigation au goutte à goutte et par micro-aspersion est autorisée.

**maraichage, arboriculture, horticulture, pépinières, maïs et soja semences,*



Ne pas arroser les terrains de golf, **sauf les greens et les départs de 21h à 9h.**



Ne pas laver sa voiture chez soi.
Réduire le lavage de sa voiture en station, uniquement sur les dispositifs économes autorisés.

MA
COMMUNE
EST EN :



Tous concernés : protégeons nos ressources en eau en agissant !



Particuliers, collectivités Usages non-économiques

Ne pas arroser :

- **Jour et nuit** les pelouses, les espaces verts ;
- De **09h à 21h** les potagers ;
- Les massifs fleuris (pleine terre et jardinière) sauf avec dispositifs de goutte-à-goutte de **21h à 9h.**



Ne pas laver ses façades, toitures et terrasses.



Ne pas remplir sa piscine de plus 1m³ sauf remise à niveau (dans la limite de 10% du volume total) et premier remplissage après travaux.



Ne pas arroser les terrains de sport de **09h à 21h.**



Fermer les fontaines en circuit ouvert (privée, publique).



Sans oublier les gestes écocitoyens

Retrouvez toutes les informations concernant la sécheresse, tels que les arrêtés et les comptes-rendus de la cellule sécheresse, sur <https://jura.gouv.fr> ou sur le site **Propluvia**